

# CERTIFICAT MÉDICAL

**Pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-2-2 du Code du Sport**  
Licences Athlé Découverte, Athlé Compétition et Athlé Running

Je soussigné(e), Docteur

.....

Demeurant à

.....

Certifie que l'examen clinique de ce jour de M. / Mme / Melle

.....

Né(e) le ..... / ..... / ..... Demeurant à .....

.....

Ne contre indique pas la pratique de l'ATHLETISME EN COMPETITION.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Cachet et signature du Médecin.

Fait à ..... le .....

## **Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme**

Les personnes qui demandent une licence, à l'exclusion des non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.
- Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de six mois au moment de la prise de licence sur SI-FFA.